

## Les terrains synthétiques sans bille de remplissage en caoutchouc

- Session : 2019-2020
- Année : 2020
- N° : 77 (2019-2020) 1

2 élément(s) trouvé(s).

- **Question écrite du 19/02/2020**

- de LEGASSE Dimitri
- à CRUCKE Jean-Luc, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives

En matière d'infrastructures sportives, les derniers mois de la législature précédente ont été marqués par la question des terrains synthétiques. Si les nouvelles apportées à ce sujet par le prédécesseur de Monsieur le Ministre et lui-même sont rassurantes, les pouvoirs locaux et les clubs sportifs souhaitent, assez légitimement, aller de l'avant et prendre des initiatives.

C'est notamment le cas de la Commune de Rixensart qui souhaite rénover un terrain synthétique existant et aménager un nouveau terrain synthétique pour son club de football, la Royale union rixensartoise (RUR).

Dans sa réflexion, la Commune de Rixensart réfléchit à un revêtement sans remplissage et donc sans billes SBR, les granules de caoutchouc à l'origine de la polémique. Ce type de revêtement existe déjà en Suisse, en Norvège, en Suède et en France, notamment à Florange, dans le Département de la Moselle. Le terrain y est en parfait état, après pourtant huit ans d'utilisation intense.

Cette solution, répondant à la norme NF EN 15330 exigée par Infraspports via le cadre normatif 2018 pour les équipes d'âge et de niveau provincial, a naturellement séduit les autorités communales rixensartoises. En plus d'être un gage de qualité et de longévité, elle est également soucieuse de l'environnement. En effet, les billes SBR sont exposées au vent et présentent donc un risque de pollution. En l'absence de bille de remplissage, ce problème est résolu. Une aubaine lorsque l'on sait que les installations de la RUR sont situées à proximité d'une zone Natura 2000.

Toutefois, l'ACFF, l'Association des Clubs francophones de football, impose que les terrains synthétiques répondent à la norme FIFA Quality, y compris pour les équipes jeunes et provinciales, comme la RUR. Cela est étonnant puisque initialement, l'ACFF avait validé le nouveau cadre normatif d'Infraspports avant de changer d'avis et d'imposer tout de même cette norme pour les équipes jeunes et provinciales. Cette décision a un impact énorme étant donné que le revêtement de Florange ne répond pas à la norme FIFA Quality, car il n'a pas réussi les tests d'abrasion.

Monsieur le Ministre l'aura compris, nous sommes ici face à une ineptie : un terrain faisant toutes ses preuves à Florange en France et répondant aux besoins de clubs sportifs en Wallonie (en termes sportifs, environnementaux et sanitaires) ainsi qu'aux exigences d'Infraspport n'est pourtant pas reconnu par l'ACFF et donc impraticable pour des équipes de foot jeunes et provinciales.

Pourrait-il nous donner son avis sur cette question ?

Entend-il prendre des contacts avec l'ACFF sur ce point ?

A-t-il eu écho d'autres communes ou d'autres clubs sportifs souhaitant s'avancer vers la solution des terrains synthétiques sans remplissage ?

- **Réponse du 11/03/2020**

- de CRUCKE Jean-Luc

Comme je l'ai déjà précisé en commission le 3 février 2020, je confirme à l'honorable membre qu'il existe effectivement, sur le marché belge et européen, des solutions de gazon synthétique sans remplissage. Il s'agit d'un gazon muni de deux types de fibres, droites et bouclées en partie inférieure.

Ces tapis sont proposés par différents fabricants européens dont un Belge et répondent aux performances sportives de base qui sont effectivement décrites dans norme NBN EN 15330.

À ce jour, ces tapis ne parviennent pas à obtenir la certification FIFA Quality et FIFA Quality Pro, uniquement sur base du critère d'abrasion.

En effet, même si cette solution est plus chère qu'un tapis lesté avec un matériau de remplissage, ce concept ne nécessite pas de réapprovisionnement périodique de matériau de remplissage et les prestations d'entretien sont, également, réduites.

À la suite de récents contacts avec la Fédération belge de football, il a été confirmé que le règlement actuel n'autorisait pas le déroulement de compétitions officielles toutes catégories confondues sur ce type de terrain.

Il est à noter que ce type de terrain est homologué par les fédérations de football d'autres pays européens, comme la France, ce qui a été confirmé récemment par le président de la commission fédérale des terrains et installations sportives de la fédération française de football.

Hormis Rixensart, je n'ai pas connaissance que d'autres communes et clubs envisagent ce type de terrain.

Conscient que cette solution peut présenter une alternative aux terrains synthétiques avec remplissage, j'ai écrit à la Fédération belge de football ainsi qu'à l'ACFF pour les sensibiliser à cette situation et les inviter à homologuer ce type de terrains pour certains niveaux de compétition en Belgique.

J'attends donc que la Fédération et l'Association des clubs francophone de football (ACFF) me fassent part de leurs positions à ce propos et espère bien entendu qu'ils permettront l'homologation des terrains sans remplissage pour les clubs n'organisant pas de rencontres de haut niveau ou internationales.